

## REUNION DU 22 JUILLET 2003

L'an deux mille trois, le vingt deux juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, BASSET Franck, LEVERT Alain, LECLERC Jean-Bernard.

Absents : NAVARRE Jean-Claude et BOURNAZEL Denise. Mme BOURNAZEL Denise a donné pouvoir à M. LECLERC Jean-Bernard pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Secrétaire de séance : LECLERC Jean-Bernard

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2003.

M. le Maire demande aux Conseillers d'ajouter deux points à l'objet de la réunion :

- 1) Programmation des travaux prévus par le SIVOM de Boves en 2004.
- 2) Elaboration d'une carte communale.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **1. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT D'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que la loi SRU ne permettant plus au Syndicat d'eau d'établir une convention avec les propriétaires, il faut désormais établir une convention entre le Syndicat et la Commune pour les extensions à réaliser. Le S.I.A.E.P. reste maître d'œuvre et règle la TVA qu'il retouche après. La Commune assure le financement de l'extension, hors coût du branchement qui reste à charge du propriétaire. Trois solutions peuvent être envisagées par la Commune pour récupérer auprès du propriétaire le coût de l'extension :

1. Etablissement d'un dossier de participation pour tous les propriétaires concernés par l'extension. Ce dossier doit chiffrer le coût des travaux d'extension de tous les réseaux, mais sa durée de réalisation est d'environ 2 ans ; cette solution bloquerait la délivrance du permis de construire trop longtemps.
2. Accord des propriétaires avec lesquels la Mairie signe une convention pour un financement HT par un remboursement à la Commune, au prorata de la longueur de l'extension ; cette convention se limite aux propriétaires des parcelles concernées pour lesquelles une demande d'extension a été déposée. Cette solution a pur avantage une délivrance rapide du permis de construire.
3. Refus de la Commune ; cette solution entraînera un refus catégorique du permis de construire par la DDE.

En outre, l'extension du réseau étant prévue en diamètre 150 mm (incendie) alors qu'à cet endroit le diamètre du tuyau existant est de 80 mm, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre en charge le surdimensionnement, au prorata de la longueur de l'extension, conformément à la délibération de 1988.

Après en avoir délibéré, les Conseillers présents adoptent à l'unanimité la deuxième solution. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, une convention avec le S.I.A.E.P. dans le cas d'une extension, une fois la convention entre la Commune et les propriétaires concernés, signée.

### **2. CHANGEMENT DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est rattachée à la Trésorerie Principale Amiens Banlieue et qu'il envisage de changer de perception. En effet, il serait plus judicieux pour notre Commune d'avoir notre perception à Ailly-sur-Noye, pour des raisons pratiques, notamment

la proximité évidente. Les Conseillers acceptent à l'unanimité des Membres présents, la proposition de M. le Maire. Le transfert de perception se ferait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. La demande sera transmise à la Préfecture pour accord.

### **3. PREVENTION CONTRE LE SATURNISME**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet qui informe le Conseil Municipal de son intention de lutter contre le saturnisme dans le Département de la Somme. L'Assemblée n'émet aucun avis.

### **4. PROGRAMMATION 2004 DES TRAVAUX PREVUS PAR LE SIVOM DE BOVES**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la liste mise à jour pour 2004 des travaux à effectuer dans la commune et pris en charge par le SIVOM de Boves, à savoir :

- Travaux de réfection

1. Rue d'Oresmaux (partie urbaine) et 1bis. Rue d'Oresmaux (partie rurale)
3. Rue de Rumigny
4. Rue de l'Eglise
5. Rue d'Estrées
6. Rue de Saint-Sauflieu
7. Rue du Haut

- Travaux d'entretien

1. Liaison Grattepanche – Saint-Sauflieu (partie rurale)
2. Liaison Grattepanche – Saint-Sauflieu (partie urbaine)

Les Conseillers acceptent à l'unanimité des Membres présents, la liste des travaux ci-dessus énumérés.

### **5. ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement des études encours et apporte les commentaires nécessaires. Il faut compter 2 ans pour que cette carte communale soit applicable. Cela est dû, notamment, au manque de moyens de la DDE et au défaut de réponse des cabinets d'études concernés. Pour l'agrandissement des vues aériennes, une seule société a répondu : l'IGN, pour un coût de 285 €. L'Assemblée accepte ladite dépense à l'unanimité.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

*SIAEP* : Suite au problème récurant de renforcement du réseau d'eau de la Rue de Saint-Sauflieu, à savoir qu'il n'est plus possible d'envisager une construction le long de cette rue, une demande a été faite auprès du Centre de secours d'Ailly sur Noye, afin de contrôler l'état de la défense contre l'incendie pour cette partie de voirie. A l'occasion de cette visite, une inspection générale sera faite pour l'ensemble de la défense incendie de la commune et ce de manière gratuite. La DDE appuiera notre demande de renforcement auprès du Syndicat d'eau afin que les travaux soient réalisés avant les travaux d'entretien nécessaires de cette voie. Monsieur le Maire s'entretiendra avec Messieurs les Présidents et Vice-présidents du Syndicat afin de discuter de ce problème.

- *Purge* : Pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales, une purge sera creusée sur les bas-côtés de la Route de Rumigny. La dépense sera prise en charge par le Conseil Général.

- *Journées du patrimoine* : Elles se dérouleront, cette année, les 20 et 21 septembre. Elles ne concerneront pas, cette année, notre village.

- *Recensement de la population* : Il aura lieu, pour notre village, en 2006. Le déroulement reste à définir ; l'INSEE enverra bientôt ses directives.
- *Voyage communal* : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le traditionnel voyage communal se fera cette année le 31 août aux Grottes de Han. Il suggère à l'Assemblée de réfléchir à propos d'une manifestation qui pourrait remplacer, certaines années, ce voyage (un repas champêtre, par exemple).
- *Remerciements* : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement émanant de la famille de Monsieur René BUQUET, ancien maire, récemment décédé. Il rappelle que la mairie a fait insérer dans un journal local (le Courrier Picard) un article rappelant le passé de Monsieur BUQUET au sein de notre Commune et participera au coût de l'inscription sur son monument funéraire.
- *Autres remerciements* : Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué au succès de la fête locale.
- *Demande de personnes âgées* : Elle a été formulée auprès de Monsieur le Maire, afin de mettre en place des bancs accessibles au niveau de la mare, ainsi qu'à mi-chemin entre le cimetière et la mare afin de pouvoir se reposer. Cette demande est acceptée à l'unanimité. Un banc sera, dans un premier temps, déplacé du calvaire faisant face à la mare vers cette dernière. Pour ce qui est du banc à installer dans la descente du cimetière, il est envisagé de le mettre au pied du calvaire situé Route d'Estrées après aménagement de l'emplacement
- *Larris* : Le Conservatoire des Sites Naturels a mis en place des escaliers afin de faciliter l'accès à la promenade à travers les larris.
- *Souterrains* : Suite à la visite du GIEOS dans les souterrains et compte-tenu des constatations effectuées, il est décidé de limiter en tonnage le chemin de St Nicolas, afin d'éviter des risques d'éboulement dans les cavités souterraines passant sous ce chemin.
- *Piste de Skate* : Quelques enfants du village ont demandé si la Commune ne pouvait pas mettre à leur disposition une piste pour la pratique du roller. Monsieur le Maire s'est renseigné sur le coût des travaux et du matériel nécessaires. Devant le prix exorbitant des devis, l'Assemblée propose de renoncer pour l'instant au projet.
- *Apport de craie* : La société COLAS devant réaliser des travaux à Hébecourt, a sollicité la Commune pour un dépôt de craie. Celui peut être envisagé sur la plate-forme située sur la Route d'Estrées, près de la voirie de Boves. En contrepartie, la société mettrait à disposition une niveleuse pour une journée de mise en place de cette craie sur les chemins à refaire. L'information sera transmise à l'AFR. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les Membres du Conseil Municipal